

Comité syndical

Du 16 décembre 2025

EXTRAIT du registre des délibérations du Comité Syndical

L'an deux mille vingt-cinq et le seize du mois de décembre à neuf heures, le Comité Syndical du Territoire d'Energie/SDE04, régulièrement convoqué le deux du même mois s'est réuni au siège social du Territoire d'Energie/SDE04 – 5 Avenue Bad Mergentheim – 04000 DIGNE LES BAINS, sous la vice-présidence de Monsieur Jean-Jacques RICAUD.

Titulaires :

Etaient présents :

CAMILLERI Claude – MAGNAN Marion – MATRAY Mickael – RIPOLL Antoine – BURLE Jacques – LABOURASSE Serge – FAURE Bernard – BLANC Michel – DALMASSO Michel – HENRY Olivier – CHIAPELLA Christian – POURCIN Pierre – BAUMEL Gérard – LATIL Roland – SILVY Lucien – AUDIBERT Charly – RAHON Alain – WURSTEN Désiré – MARTORANO Robert – MAZZOLENI Raymond – GRILLON Nadine – BOUNOUS Joanny – DALLAPORTA Thibault – MARTIN Serge – SIGAUD Jean-Yves – SAVORNIN Béatrice – GRAMBERT Michel – TEMPLIER Jean-Pierre – COSSERAT Sandrine – VADOT Pierre-Yves –

Suppléants :

FIGUIERE Serge – GUILLOT Jean-Claude – BARATHON Noel – ZANARTU HAYER Italo – MEYER Marie-Louise – HAMEAU Michel (sans voix délibérative) – PALOMBA Lucette – MISTRAL Louis – BENSA Serge – AMBROSI Robert – QUER Monique – JAUFFRED Guy – ISOARD Christian – DE MARCHI Yvon – LERDA Serge

Délégués absents ayant donné pouvoir :

BIENNASSEZ COSTE Eric – *Pouvoir à CAMILLERI Claude* – COULLET Alain – *Pouvoir à BLANC Michel* – DEPIEDS Laurence – *Pouvoir à RICAUD Jean-Jacques* – FEDELE Marlène – *Pouvoir à MARTIN Serge* – ROVIRA Marc – *Pouvoir à TEMPLIER Jean-Pierre* – GUERINI Claude – *Pouvoir à VADOT Pierre-Yves*

Il y a 46 délégués présents et 45 délégués avec voix délibérative sur 70 et 6 délégués absents ayant remis un pouvoir écrit, soit 51 droits de vote.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : M. GUILLOT Jean-Claude

11 -DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRES 2026

Rapporteur : M. Jean-Pierre Templier, Vice-Président délégué aux Finances

Le rapporteur expose ce qui suit :

Conformément à l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités territoriales, il appartient au Syndicat d'organiser un Débat d'orientations Budgétaires précédent le vote du budget primitif.

A cet effet, le présent rapport d'orientation budgétaire (ROB) présente les éléments prévisionnels concernant les grandes masses budgétaires annuelles.

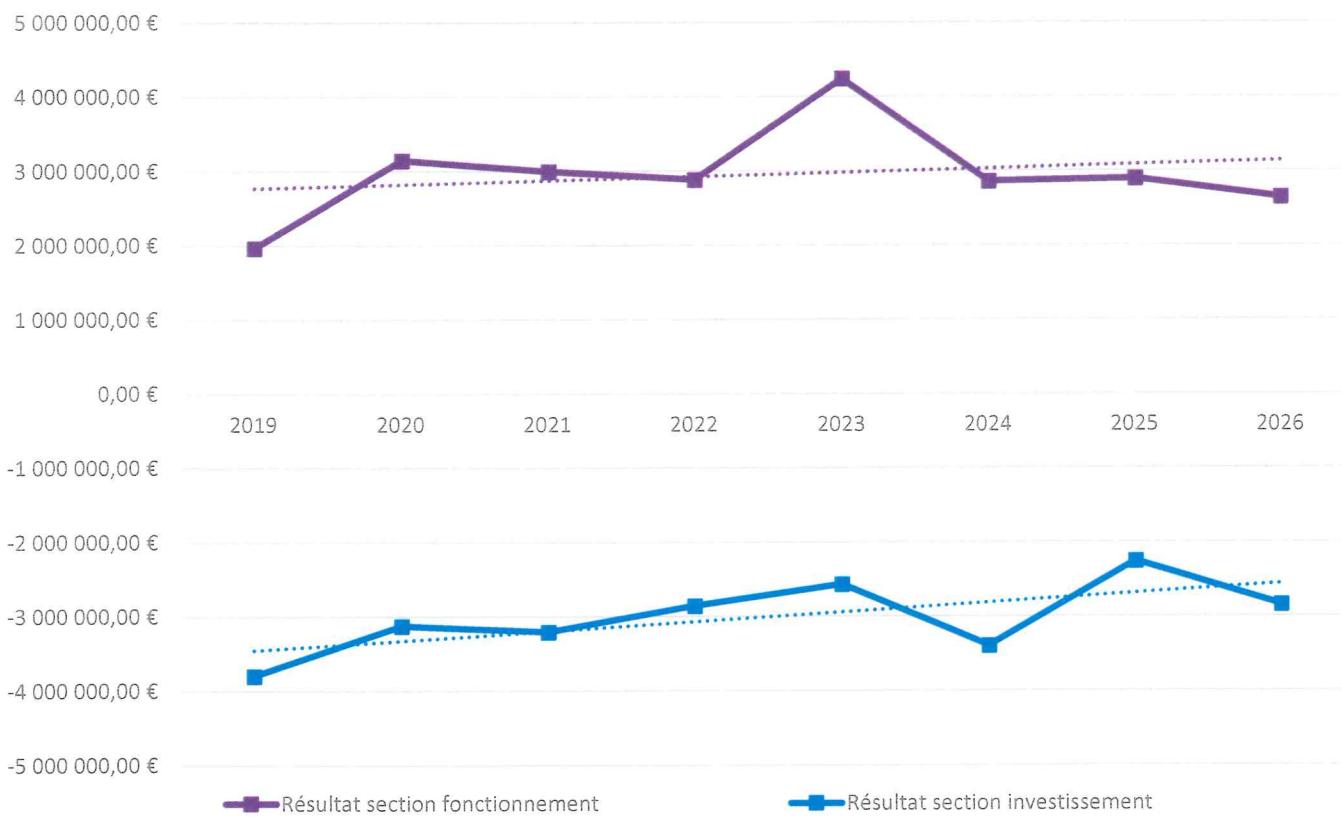
Les éléments relatifs aux reports et restes à réaliser, ainsi que les amortissements, seront intégrés au budget primitif qui sera présenté au vote de l'assemblée début 2026.

L'exercice budgétaire 2025 du budget principal se termine sur un excédent global (avec un excédent en section de fonctionnement supérieur au déficit de la section d'investissement).

Le projet de budget primitif 2026 qui se dégage des prévisions inscrites dans ce rapport d'orientation budgétaire reste caractérisé par la volonté d'investir de manière pérenne et durable tant dans le développement des réseaux électriques public que dans l'accompagnement des communes dans l'appropriation des énergies renouvelables tout en veillant à l'équilibre financier du Syndicat et la faible sollicitation financière des communes membres.

BUDGET PRINCIPAL

Evolution des résultats des sections prévisions 2025 et 2026 (sans restes à réaliser ni opérations d'ordre..)



Le graphique ci-dessus présente l'évolution des résultats des sections de fonctionnement (violet) et d'investissement (bleu) de 2019 à 2026 (montants prévisionnels pour 2025 et 2026).

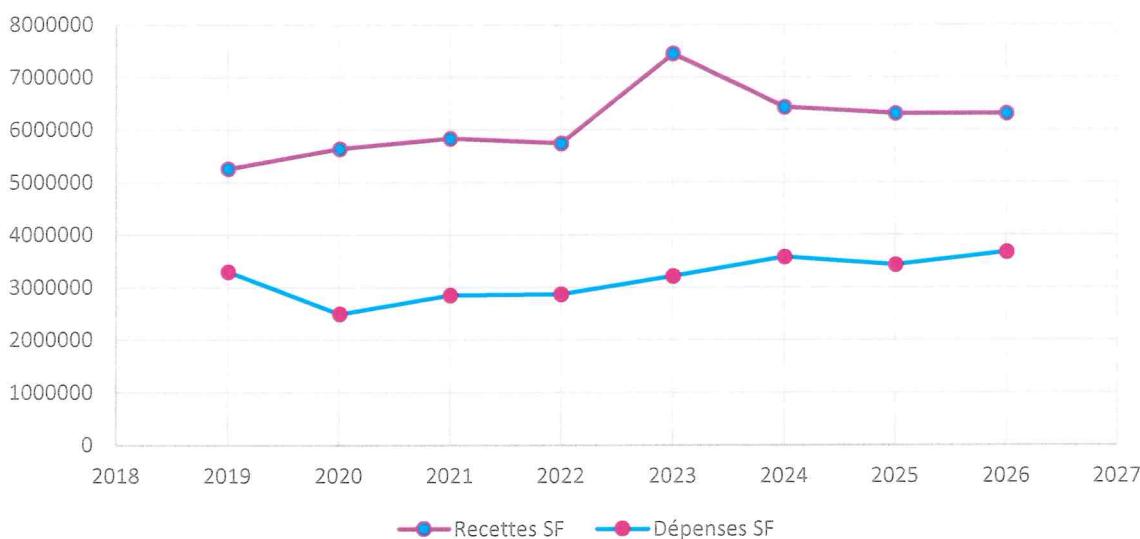
Les courbes linéaires d'évolution permettent de retracer une augmentation tendancielle des résultats des deux sections avec un déficit d'investissement qui tend à diminuer alors que le résultat de fonctionnement augmente ce qui est très favorable.

Les prévisions 2026 se caractérisent cependant par l'inverse : une diminution de l'excédent de fonctionnement (-8,58%) et une augmentation importante du déficit d'investissement (25,92%).

BUDGET PRINCIPAL – SECTION DE FONCTIONNEMENT

Hors opérations d'ordres, restes à réaliser et écritures liées à la reprise des résultats issus du Compte Administratif, l'évolution de la section de fonctionnement est la suivante :

Section de fonctionnement avec prévisions 2025 et 2026



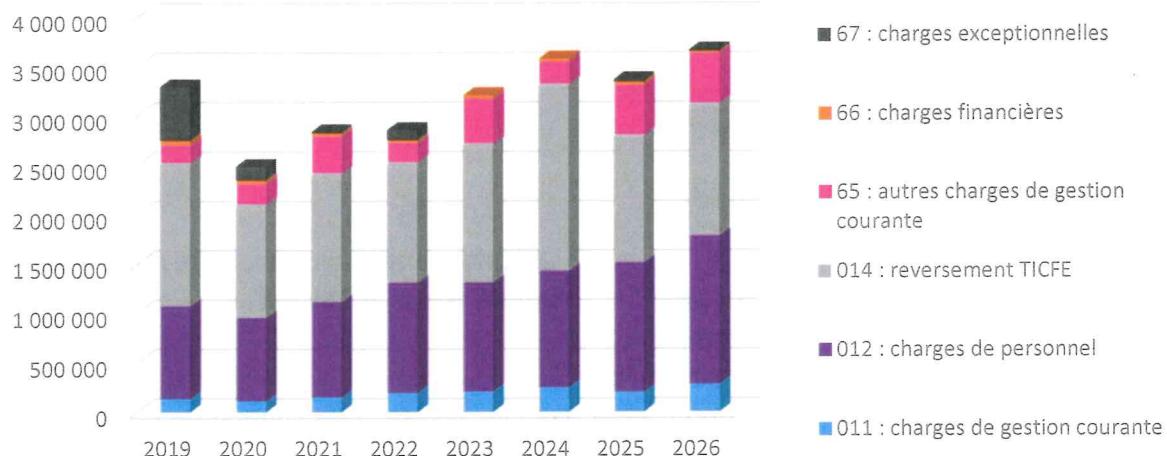
La tendance qui se semble se dégager au vu des perspectives d'évolution des recettes et des dépenses de fonctionnement 2025 et 2026 appelle deux observations :

- La section de fonctionnement est toujours largement excédentaire (> 2 600 000€) ;
- L'excédent de la section de fonctionnement se réduit par suite des prévisions 2026 (-8,58%). En effet, sont anticipés une stabilité des recettes et une nette augmentation des dépenses (+ 7,14%).

ANALYSE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

Hors opérations d'ordres, restes à réaliser et écritures liées à la reprise des résultats issus du Compte Administratif, le montant des dépenses de fonctionnement est attendu en hausse par rapport à l'exécution budgétaire 2025.

Evolution des dépenses prévisionnelles de fonctionnement

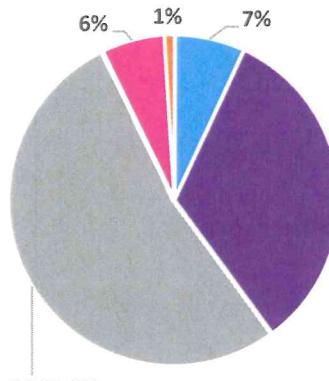


Si les dépenses prévisionnelles de fonctionnement 2025 accusent un certain repli, elles sont à nouveau prévues en légère hausse en 2026.

Tant la structuration que l'évolution des dépenses du Syndicat sont représentatives de son dynamisme et de l'accroissement de ses missions. Ainsi, quand bien même une gestion rigoureuse permet une stabilisation de ses charges de gestion courante, l'accroissement du périmètre d'intervention des équipes du TE-SDE04 entraîne une augmentation mécanique des charges de personnel à la fois en montant mais aussi en proportion des dépenses globales.

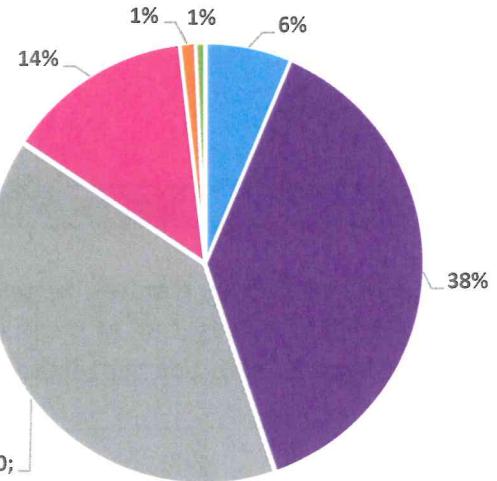
Comparaison entre les dépenses de fonctionnements prévisionnelles de 2025 et les

Analyse des dépenses de fonctionnement 2024



- 011 : charges de gestion courante
- 012 : charges de personnel
- 014 : réversement TICFE
- 65 : autres charges de gestion courante
- 66 : charges financières
- 67 : charges exceptionnelles

Analyse dépenses prévisionnelles de fonctionnement 2025



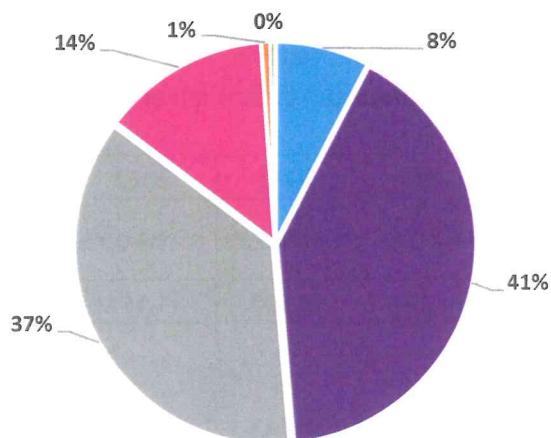
prévisions 2026 :

Les principales évolutions entre 2024 et 2025 et les prévisions 2026 sont :

- La stabilisation à la baisse du chapitre 014 : du fait de la diminution de la TICFE et des déclarations de terme I, le poids des versements induits dans les dépenses de fonctionnement passe à 40% en 2025 et 37% en 2026 après pour mémoire 53% en 2024 et 44% en moyenne de 2019 à 2023. Il s'agit d'une évolution majeure dans la structuration des dépenses du syndicat ;

- Cette diminution du poids du chapitre 014 entraîne mécaniquement l'augmentation du poids des charges de personnel qui représentent 41% des dépenses de fonctionnement prévisionnelles de 2026.

Analyse des dépenses prévisionnelles de fonctionnement 2026



Chapitre 011 - Charges de gestion générale :

2025 :	258 000€
Réalisé en 2025 (liquidé) :	202 000€ (prévision : 220 000€)
Prévision 2026 :	280 000€

Les charges de gestion générale qui représente près de 6,5% des dépenses de fonctionnement du syndicat ont diminué entre 2024 et 2025 et sont prévues ainsi en très légère hausse en 2026 du fait d'un accroissement du personnel et des dépenses liées mais aussi de la possibilité d'un effet rebond (régularisation en 2026 de dépenses reportées (maintenances par exemple)).

Elles retracent les dépenses de fluides (eau, électricité, carburants), fournitures, maintenance, documentation, ainsi que le petit équipement, les primes d'assurance, les frais d'affranchissement, le nettoyage des locaux et la formation.

Chapitre 012 - Charges de personnel :

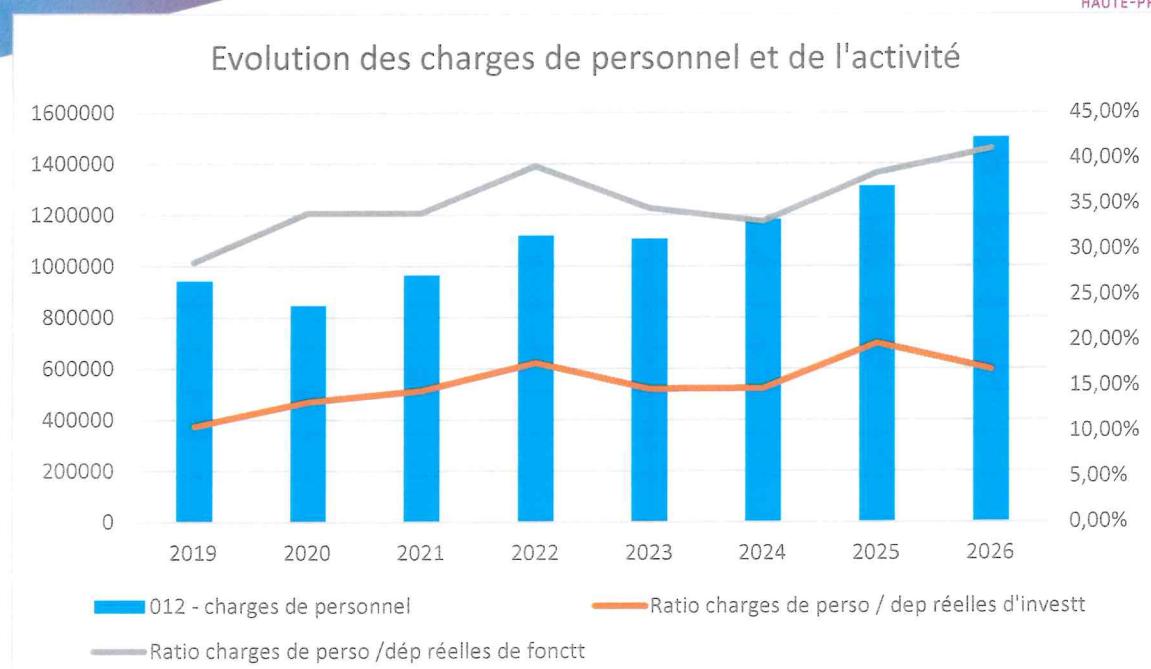
2025 :	1 330 000€
Réalisé en 2025 (liquidé) :	1 180 000€ (prévision : 1 310 000€)
Prévision 2026 :	1 500 000€

Miroir de l'activité du Syndicat, les charges de personnelles sont mécaniquement en hausse à la suite de l'augmentation des effectifs.

En 2025, les charges de personnel s'élèveront à 1 310 000€ soit une augmentation de près de 11,02% par rapport à l'exercice 2024. Elles représentent près de 39% des dépenses réelles de fonctionnement (contre 33% en 2024).

Pour l'exercice 2026, une prévision à la hausse est anticipée car non seulement le poste du chargé du fonds chaleur devrait être occupé tout le long de l'année mais en plus deux postes supplémentaires devraient être pourvus (un technicien et un directeur adjoint).

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
012 : charges de personnel	844 000	963 000	1 118 000	1 105 000	1 180 000	1 310 000	1 500 000
Evolution p/ N-1	-10,21%	14,10%	16,10%	-1,16%	6,79%	11,02%	14,50%
Ratio charges de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	33,94%	33,93%	39,12%	34,48%	33,03%	38,34%	40,97%
Ratio charges de personnels / dépenses réelles d'investissement	13,15%	14,35%	17,42	14,59%	14,63%	19,58%	16,74%



Au 31/12/2025, le SDE compte 25 postes ouverts pour 21 agents affectés. (8 fonctionnaires – 12 contractuels (3 CDI et 8 CDD) et 1 alternant.

Les mouvements de l'année 2025 sont :

- 1^{er} janvier 2025 : nomination de Mme DE SOUZA Nathalie au grade d'attaché (cat A)
– Chef de Service Secrétariat Général et Référente RH
- 1^{er} février 2025 : CDI pour M. CAYOL , Technicien Réseaux
- 1^{er} juin 2025 : Renouvellement CDD pour M. GERVAIS Olivier, Technicien Réseaux
- 1 juillet 2025 : nomination de Mme GABORIT Fanny en tant que chef de service ENR
- 1^{er} septembre 2025 : nomination de M. AYMES Bernard au grade rédacteur – Cat B (réussite examen)
- 17 septembre 2025 : renouvellement CDD de Mme Derlis CUELLO - poste Référente IRVE ;
- 1^{er} novembre 2025 : nomination de M. DURAND Thierry au poste d'ingénieur –Cat A
– Chef de Service Réseaux.

Les effectifs au 31 décembre 2025

	Nombre de postes ouverts	Nombre de postes pourvus	Homme	Femme
CATA	9	8	4	4
CATB	13	11	6	5
CATC	2	1	0	1

Apprentis	1	1	1	0
TOTAL	25	21	11	10

Les ETP du 01/01/2019 au 31/12/2025 et prévision 2026

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
<i>CATA</i>							
<i>dont titulaires</i>	3	3	3	2	2	5	5
<i>dont non titulaires</i>	1	2	2	4	5	5	6
<i>CATB</i>							
<i>dont titulaires</i>	2	2	2	2	3	2	5
<i>dont non titulaires</i>	6	8	10	9	11	11	8
<i>CATC</i>							
<i>dont titulaires</i>	2	2	2	2	2	1	1
<i>dont non titulaires</i>						1	1
TOTAL	14	17	19	19	23	25	26

Pour information, le SDE bénéficie de subvention pour les postes liés à la transition énergétique pour un montant qui devrait avoisiner les 100 000€ en 2026 :

- Le programme ACTEE finance 65% des coûts du poste (charges comprises) soit plus de 40 000€ / an ;
- Le poste de référent photovoltaïque bénéficie d'une aide de 25 000€ / an versée par l'ADEME ;
- Enfin, le poste de chargé de mission fonds chaleur permet de dégager des ressources et d'obtenir des subventions : 30 000€ de l'ADEME pour le nouveau contrat.

Chapitre 014 – Atténuations de produits

2025 :	1 350 000€
Réalisé en 2025 (liquidé) :	705 000€ (prévision 1 350 000€)
Prévision 2026 :	1 340 000€

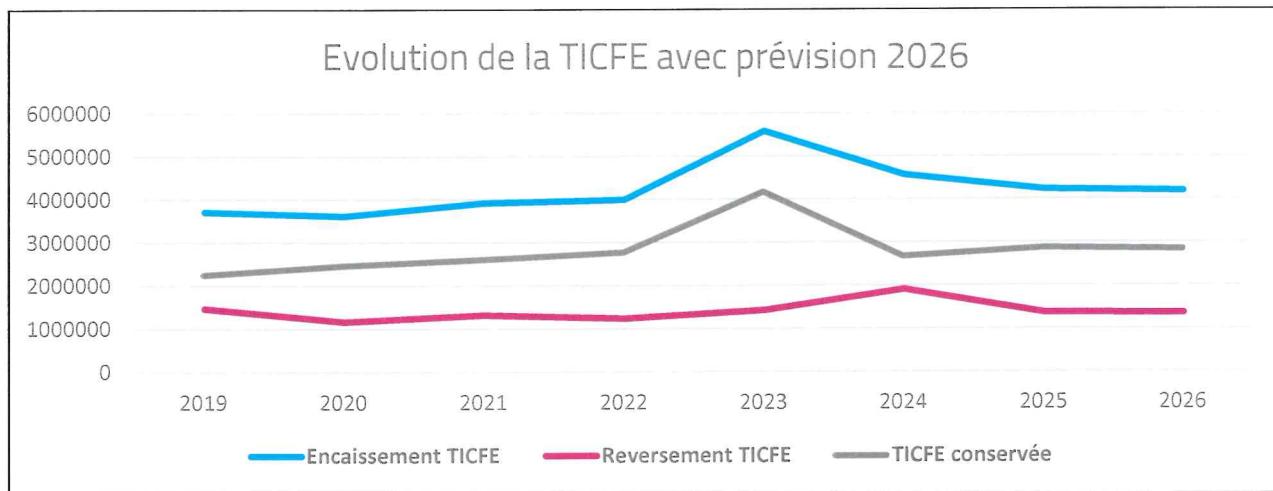
Ce chapitre permet de retracer :

- Le reversement de la part de la redevance R2 liée au terme I aux communes ;
- Le reversement de 90 % de la Taxe sur la Consommation Finales d'Electricité (TCFE) aux communes urbaines. Il est directement lié au chapitre de recettes correspondant.

En ce qui concerne la TICFE :

- Le syndicat a été destinataire de l'arrêté de TICFE en date du 21/11/2025 avec un montant notifié de 4 213 000€. Le versement aux collectivités urbaines sera donc lui de 1 350 000€ ;
- La prévision attendue pour 2026 est d'un encaissement de 4 270 000€ dont 4 170 000€ concernés par le versement aux communes urbaines qui devrait s'élever à 1 336 000€.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Montant encaissé	3 608 000 €	3 905 000 €	3 984 000 €	5 575 000 €	4 553 000 €	4 213 000 €	4 170 000€
Montant reversé	1 150 000 €	1 211 000 €	1 199 000 €	1 402 000 €	1 869 000 €	1 350 000 €	1 336 000

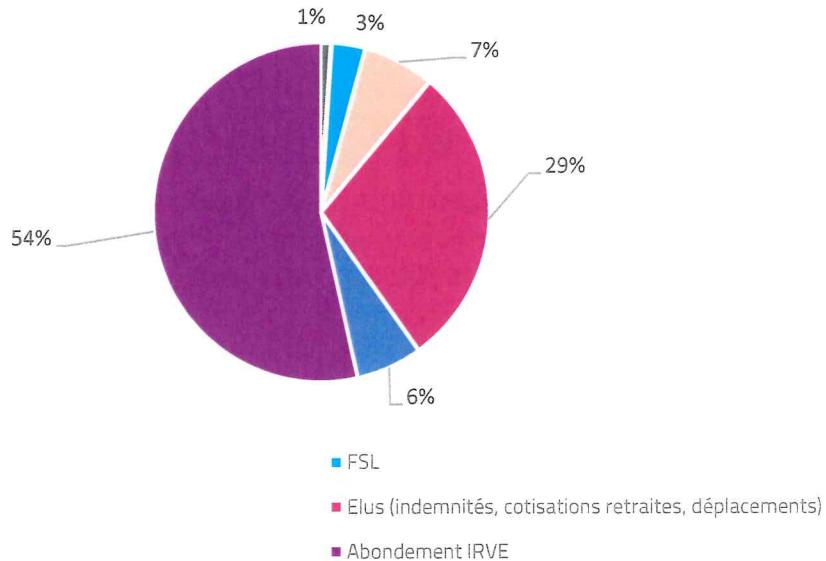


Après une baisse entre 2024 et 2025 de 3,9%, la TICFE est anticipée à nouveau en légère baisse en 2026 (-1.02%) au vu de la consommation d'électricité régionale entre 2024 et 2023 qui est en faible augmentation (+1%) et la faible variation de l'indice des prix à la consommation hors tabac dont les index finaux sont inconnus à ce jour.

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante

2025 :	493 000€
Réalisé en 2024 (liquidé) :	200 000€ (prévision 472 000€)
Prévision 2026 :	500 000€

Autres charges de gestion courante 2025



La prévision pour l'exercice 2026 est estimée à 500 000€ car la majorité des dépenses de 2025 seront reconduites en 2026 pour des montants similaires (un abondement du budget annexe IRVE à hauteur de 250 000€ maintenu).

Chapitre 66 – Charges financières

2025 :	40 000€
Réalisé en 2025 (liquidé) :	12 450€ (prévision 26 250€)
Prévision 2026 :	26 000€

Tableau des emprunts du SDE04

Date du prêt	Organisme préteur	Capital emprunté	Capital restant dû (31/12/25)	Terme de l'emprunt	Annuités 2026	
					Capital	Intérêts
04/04/2012	CRCA DRAGUIGNAN	100 000€	18 106€	04/2027	8 823€	941€
05/12/2012	CAISSE D'EPARGNE	637 000€	126 718€	01/2028	54 647€	5 087€

12/10/2015	CRCA DRAGUIGNAN	596 991€	62 327€	11/2026	62 327€	1 801€
22/09/2022	AGENCE FRANCE LOCALE	750 000€	717 391	09/2047	34 049€	16 278
	Total	2 083 991€	1 070 077€		159 846€	24 107€

Sur les quatre emprunts du syndicats, trois seront soldés à échéance janvier 2028. L'emprunt de 2022, qui est prévu pour une durée de 25 ans, est un emprunt à taux fixe de 2.34%.

Chapitre 67 – Charges exceptionnelles

2025 :	19 000€
Réalisé en 2025 (liquidé) :	13 250€ (prévision 17 900€)
Prévision 2026 :	25 000€

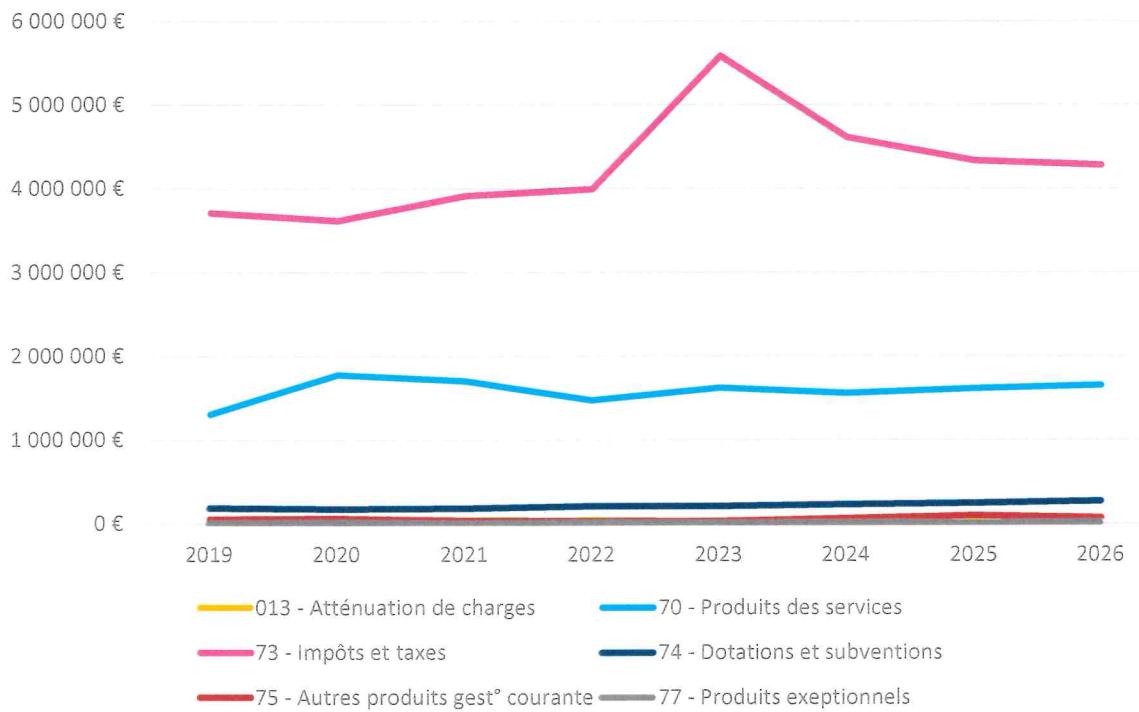
Dans ce chapitre, figure les titres annulés et également les éventuelles cessions effectuées par la collectivité. Outre une réduction de titre consécutive à une erreur technique en 2022, des non-valeurs pour 4 630€ devraient être passées sur la gestion 2025.

La prévision 2026 est identique à celle de 2025 soit 25 000€.

ANALYSE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

Hors opérations d'ordres, restes à réaliser et écritures liées à la reprise des résultats issus du Compte Administratif, il est prévu pour 2026 une relative stabilité des recettes de fonctionnement du Syndicat.

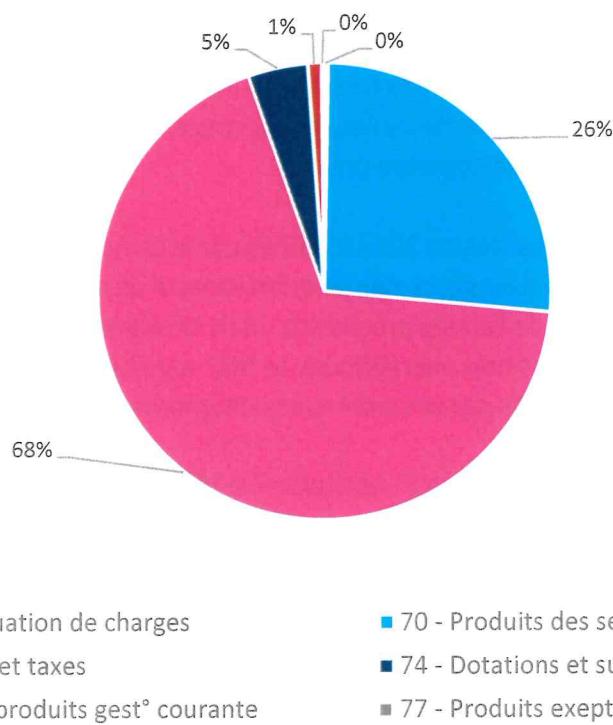
Composition et évolution des recettes de fonctionnement



La TICFE représente 68% des recettes de fonctionnement du Syndicat. Après un pic en 2023, cette recette décroît un peu chaque année. Pour mémoire, le montant de TICFE enregistré en recettes de fonctionnement est le montant brut ; en effet, comme vu précédemment, une part non négligeable de cette somme est reversée aux communes urbaines du Département. Les autres recettes du Syndicat sont caractérisées par leur stabilité.

La composition des recettes prévisionnelles 2026 reproduit les mêmes équilibres que ceux issus de l'exécution budgétaire 2024 avec une part de la TICFE déterminante (68% des recettes), les produits des services issus de la redevance ENEDIS ensuite avec 26% des recettes prévues et enfin les autres recettes pour les 6% restant.

Composition des recettes prévisionnelles 2026



Chapitre 013 – Atténuations de charges :

2025 :	15 000€
Réalisé en 2025 (liquidé) :	34 600€ (prévision 2025 : 40 000€)
Prévision 2026 :	15 000€

Ce chapitre comprend notamment le remboursement partiel des dépenses salariales en cas d'absence d'agent pour maladie.

Il est prévu en 2026 d'ouvrir des crédits pour un montant similaire à 2025.

Chapitre 70 – Produits des services :

2025 :	1 640 000€
Réalisé en 2025 (liquidé) :	1 608 000€
Prévision 2026 :	1 646 000€

Ce chapitre comprend uniquement la redevance de concession versée par ENEDIS qui est estimée à 1 646 000€ pour 2026.

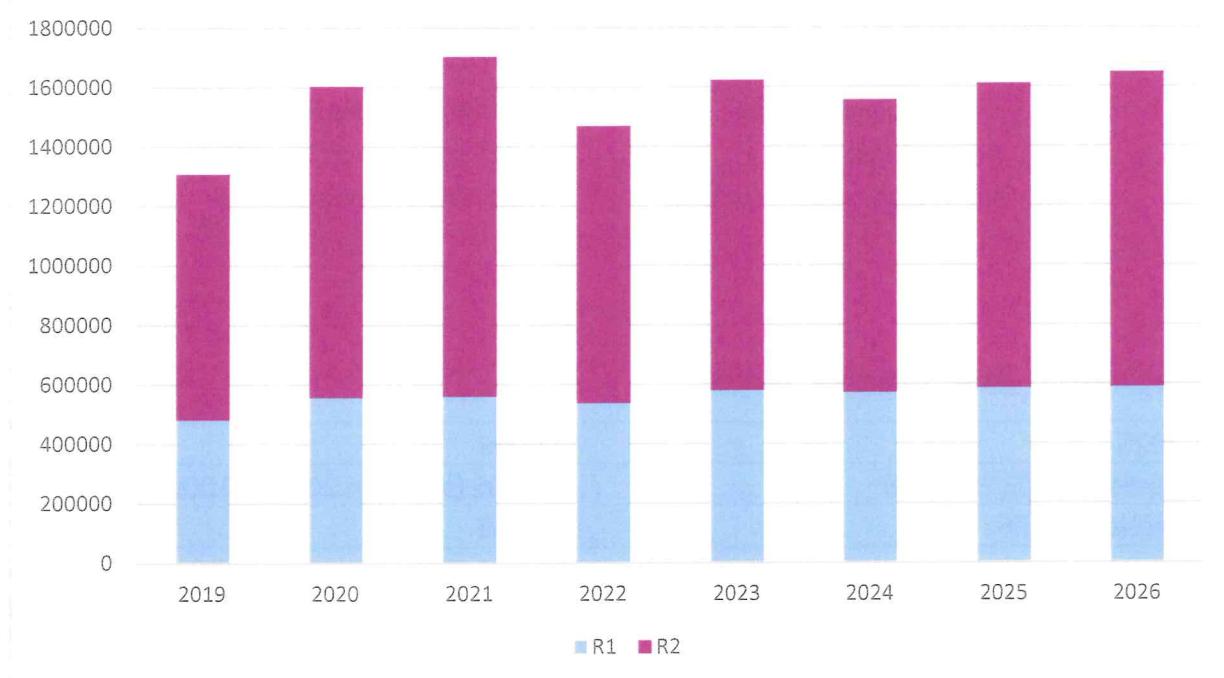
La redevance ENEDIS se compose de deux parties : la « R1 » liée à notre fonctionnement et la « R2 » liée à nos travaux effectués deux ans auparavant (terme B et I) et à ceux des collectivités en charge de l'éclairage public (terme E).

Les redevances restent toutefois liées à des paramètres de population de la concession, de longueur du réseau. La redevance « R2 » restant elle très liée au volume d'investissement réalisé par l'AODE sur le réseau en N-2 avec un mécanisme de lissage sur cinq exercices. Le mécanisme de bonus pour les AODE de taille départementale demeure présent.

Au vu du montant de travaux réalisés en 2024 (certifiés par le comptable public et le SDE 04) et ceux connus à ce jour en matière d'éclairage, le montant prévisionnel de recettes est estimé à une somme légèrement supérieure à celle de l'année précédente mais similaire à celui de 2023.

Dans le cadre du terme I (transition énergétique), le SDE reversera la part de redevance liée aux travaux qui auraient été effectués par ses communes-membres.

Evolution redevance HT ENEDIS



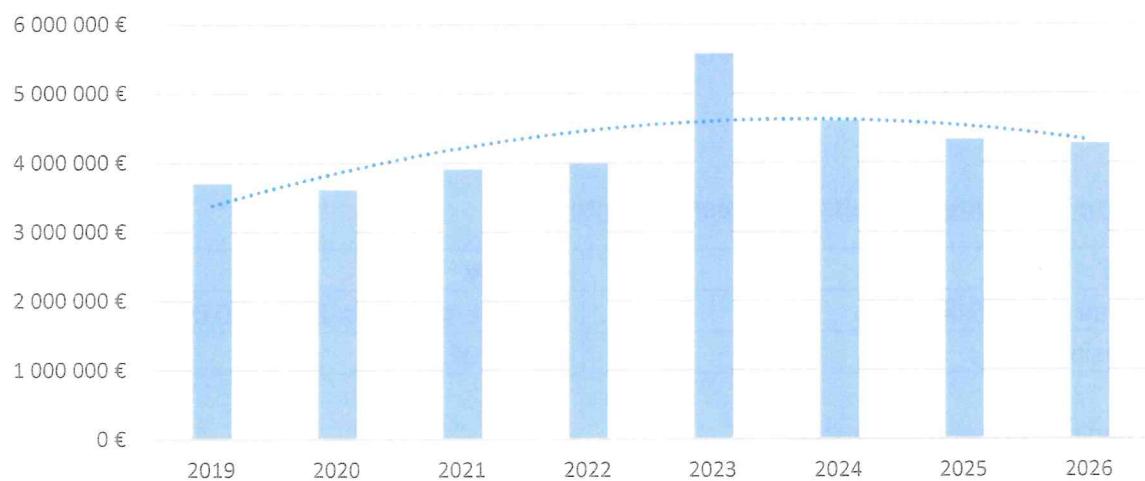
Chapitre 73 – Impôts et taxes (TCFE part communale) :

2025 :	4 400 000€
Réalisé en 2025 (liquidé) :	3 584 000€ (prévision 2025 : 4 323 000€)
Prévision 2026 :	4 270 000€

Le SDE perçoit la totalité de la TCFE des communes du Département, exceptées celles de Digne et Manosque qui reversent chacune 10% de la TCFE qu'elles perçoivent. Le SDE reverse la TCFE aux autres communes urbaines après déduction de 10%, et conserve la part des communes rurales en sa qualité d'AODE.

La part à reverser aux communes urbaines est estimée au vu des éléments en notre possession actuellement à 1 330 000€ après déduction du prélèvement opéré par le Syndicat pour financer le programme urbain afin de permettre au SDE d'effectuer des travaux d'enfouissement de réseau en milieu urbain dont il a la maîtrise d'ouvrage.

TICFE encaissée, prévisions 2025 et 2026



Après deux exercices exceptionnels en 2023 et 2024 marqués par des recettes exceptionnellement élevées pour donner suite à des régularisations comptables et à l'inflation, les exercices 2025 et sans doute 2026 seront à la baisse.

Pour 2025, si l'arrêté ne nous a toujours pas été communiqué, le somme de 4 213 000€ devrait nous être notifiée au vu des versements de la DGFIP. A cette somme, il conviendra d'ajouter les reversements de Manosque et Digne soit 110 000€ soit un total de 4 323 000€.

La prévision pour 2026 est arrêtée à la somme de 4 270 000€ comprenant une dotation préfectorale en légère baisse estimée à 4 170 000€ et 100 000€ de versement des communes de Digne et Manosque qui perçoivent directement la TICFE. Cette prévision se base sur des hypothèses de conjoncture très prudentes comme vu précédemment.

Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations :

2025 :	290 00€
Réalisé en 2025 (liquidé) :	240 000€
Prévision 2026 :	267 000€

Ce chapitre retrace la contribution des communes :

- La cotisation versée par les communes est fixée à 1€ par habitant depuis 2014. L'estimation de la recette attendue pour 2026 s'établit à 167 000€ ;
- Sur 2026, le syndicat devrait percevoir plus de 100 000€ au titre des missions exercées par le service de la transition énergétique : 15 000€ versés par le programme « Les Générateurs » pour le poste de chargé de mission photovoltaïque, 30 000€ financés par l'ADEME dans le cadre du contrat fonds chaleur et 55 000€ pour le poste de chargé de mission ACTEE.

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courantes :

2025 :	40 000€
Réalisé en 2025 (liquidé) :	81 000€ (prévision 2025 : 90 000€)
Prévision 2026 :	110 000€

Ce chapitre permet d'enregistrer :

- Les frais de gestion facturés par le syndicat lors des opérations menées sur le secteur de la transition écologique. D'un peu plus de 10 000€ en 2025 en exécuté, il est prévu 75 000€ en 2026 avec 8 000€ (ACTEE et CEE), 30 000€ sur le photovoltaïque et 37 000€ sur le secteur de l'énergie thermique (projet réseau de chaleur de Peyruis) ;
- Les pénalités liquidées à l'encontre des entreprises. Ces dernières sont en très forte hausse tant en nombre 46 (contre 29 en 2024) qu'en montant 64 000€ (contre 34 000€ en 2024). En 2026, nous espérons que cette tendance sera stoppée et l'estimation des pénalités est ramenée à 25 000€ ;
- La part versée par les agents sur les tickets restaurants estimée en 2026 à 10 000€ ;
- Les indemnités versées par les assurances.

Chapitre 77 – Produits exceptionnels :

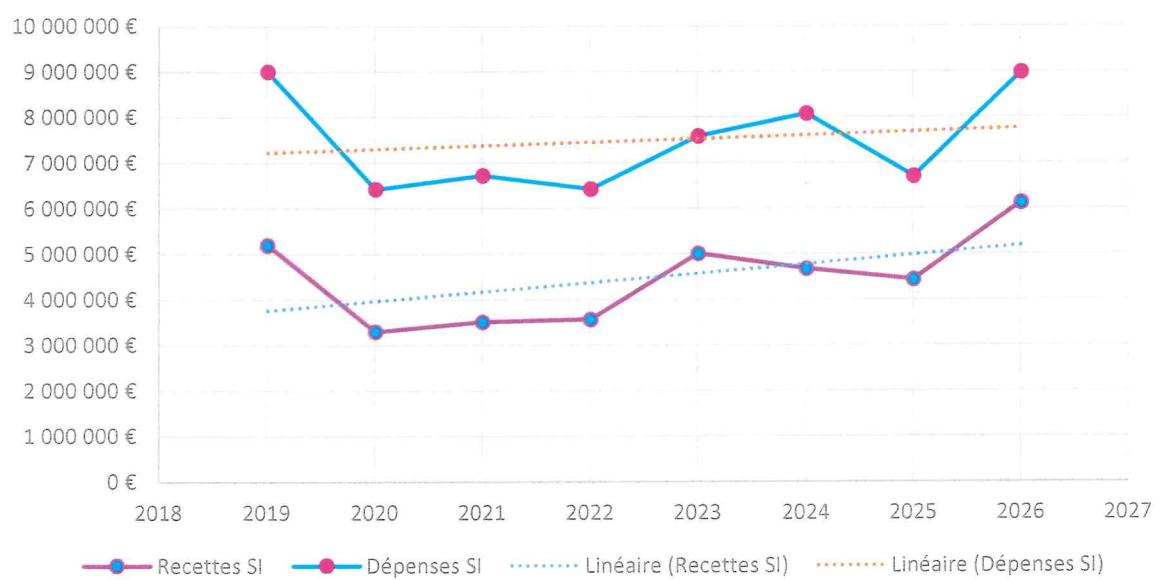
2025 :	5 000€
Réalisé en 2025 (liquidé) :	13 000€
Prévision 2026 :	5 000€

Ce chapitre permet d'enregistrer d'éventuelles annulations de mandats et des produits de cessions d'immobilisations.

BUDGET PRINCIPAL – SECTION D'INVESTISSEMENT

Hors opérations d'ordres, restes à réaliser et écritures liées à la reprise des résultats issus du Compte Administratif, l'évolution de la section d'investissement est la suivante :

Section d'investissement avec prévisions 2025 et 2026



La section d'investissement du syndicat est structurellement déficitaire depuis sa création. Ainsi, le montant des dépenses excède largement celui des recettes.

Ce graphique appelle trois observations :

- Les courbes tendancielles afférentes aux dépenses et aux recettes montrent une augmentation plus rapide des recettes que des dépenses par suite d'une nette diminution des travaux autofinancés par le syndicat et une perception des subventions plus dynamique ;
- Si l'année 2025 est marquée par une faiblesse des dépenses d'investissement, cette diminution est nettement moins marquée sur les recettes ce qui signifie que de nombreux chantiers ont pu être terminé et ont pu faire l'objet de demande de subvention ;
- Le ROB 2026 prévoit un rattrapage des dépenses d'investissement important. Si les recettes sont elles aussi anticipées en augmentation, cette dernière est moins prononcée.

ANALYSE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

Hors reports de crédits, restes à réaliser, opérations d'ordres et écritures liées à la reprise des résultats issus du Compte Administratif, il est possible d'énoncer les éléments suivants :

Chapitre 16 – Emprunts et dettes :

2025 :	180 000€
Réalisé en 2025 (liquidé) :	63 000€ (prévision 2025 : 160 000€)
Prévision 2026 :	160 000€

Tableau des emprunts du SDE04

Date du prêt	Organisme préteur	Capital emprunté	Capital restant dû (31/12/25)	Terme de l'emprunt	Annuités 2026	
					Capital	Intérêts
04/04/2012	CRCA DRAGUIGNAN	100 000€	18 106€	04/2027	8 823€	941€
05/12/2012	CAISSE D'EPARGNE	637 000€	126 718€	01/2028	54 647€	5 087€
12/10/2015	CRCA DRAGUIGNAN	596 991€	62 327€	11/2026	62 327€	1 801€
22/09/2022	AGENCE FRANCE LOCALE	750 000€	717 391	09/2047	34 049€	16 278
	Total	2 083 991€	1 070 077€		159 846€	24 107€

Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles :

2025 (restes à réaliser inclus) :	428 000€
Réalisé en 2025 (liquidé) :	220 000€ (prévision 2025 : 240 000€)
Prévision 2026 :	300 000€

Ce chapitre retrace non seulement dépenses afférentes aux études entreprises par le SDE afin de fiabiliser sa programmation mais aussi les achats de logiciels.

En 2025, des bons de commande pour un montant de 313 000€ ont été émis pour les études.

En 2026, l'accent va une nouvelle fois être mis sur les études car ces dernières sont la pierre angulaire de la programmation des travaux et le stock d'étude disponible est actuellement en baisse. Par ailleurs, le réseau de chaleur de Digne dont le syndicat pourrait assurer la maîtrise d'ouvrage, devrait générer en 2026 des dépenses d'études conséquentes.

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles :

2025 (restes à réaliser inclus) :	250 000€
Réalisé en 2025 (liquidé) :	75 000€
Prévision 2026 :	200 000€

Après une année 2025 marquée par l'achat d'une parcelle de terrain jouxtant le site du syndicat, l'année 2026 devrait voir l'effort d'équipement du syndicat se poursuivre avec en particulier :

- L'achat de mobiliers et de nouveaux ordinateurs (fixes et portables) en lien avec les recrutements de personnels et l'aménagement d'une salle de visio-conférence équipée ;
- Le renouvellement d'une partie du parc informatique (ordinateur/serveur) et des photocopieurs qui sont en fin de vie ;
- L'achat de nouveaux véhicules (thermique et électrique) en lien avec le renforcement de l'effectif du service transition énergétique et le remplacement de plusieurs anciens véhicules ;
- L'achat éventuel de matériel technique au bénéfice du service transition énergétique est toujours à l'étude (drone, outillage ...).

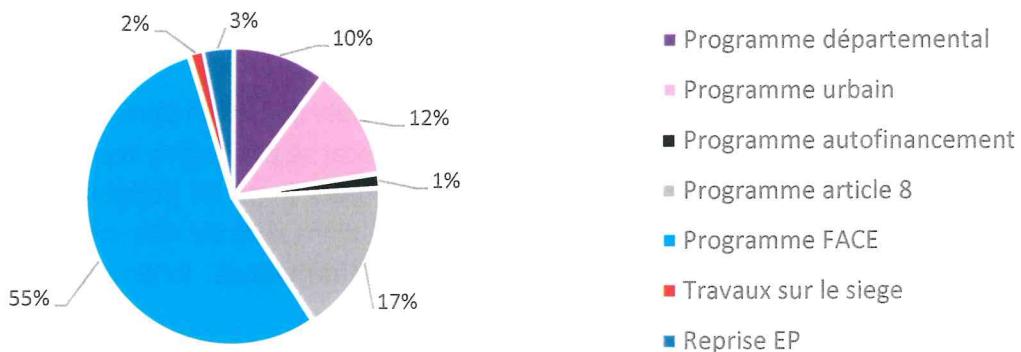
Chapitre 23 – Immobilisations en cours (travaux) :

2025 (restes à réaliser inclus) :	9 707 000€
Réalisé en 2025 (liquidé) :	4 719 000€ (prévision 2025 : 5 000 000€)
Prévision 2026 :	6 000 000€

Le nombre des travaux demandés par les communes et Enedis ne diminuant pas, le SDE 04 a fait face à un volume de travaux significatif en 2025. Pour 2026, la situation est identique et le SDE limitera au maximum, par souci de prudence et de pilotage budgétaire, la programmation aux affaires dont la phase études sera pleinement achevée.

Les subventions FACE ne devraient pas être modifiées en 2026 et le volume de travaux devraient donc être similaire. Cependant du fait d'une programmation anticipée, les montants facturés devraient augmenter.

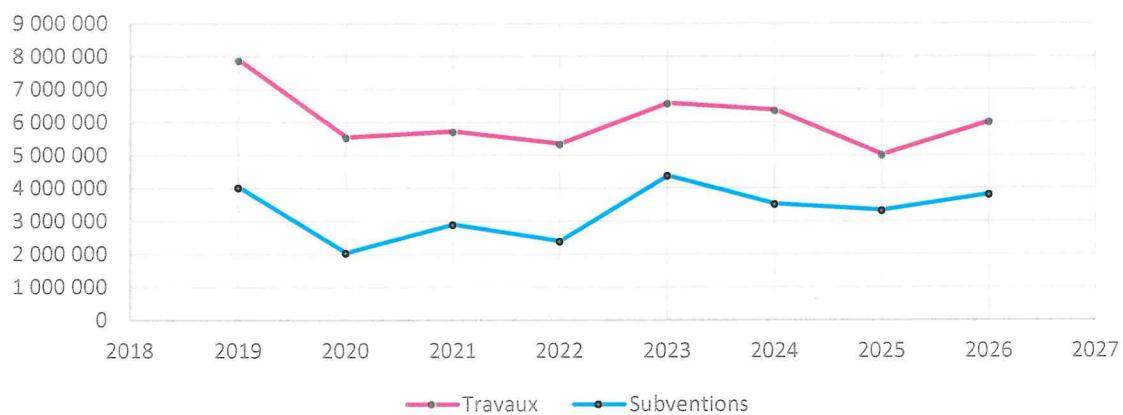
Répartition travaux exécutés 2025



Comme les années précédentes, les travaux enregistrés au compte 23 liés au programme FACE représente plus de la moitié des dépenses (55%). Les travaux sur le bâtiment du syndicat ne représentent plus que 2% de nos dépenses au compte 23. Les travaux à la charge intégrale du syndicat, programme autofinancement et reprise EP représentent 4% des dépenses.

Pour 2026, les proportions devraient être sensiblement les mêmes avec la présence maintenue de travaux sur le siège pour donner suite à l'aménagement de la parcelle jouxtant le syndicat.

Evolution des dépenses de travaux d'investissement et des subventions afférentes



Ce graphique montre que si en 2025 les dépenses de travaux sont en forte baisse après deux années pleines, il n'en va pas de même pour les demandes de subvention qui ont beaucoup moins diminuées à la suite de la finalisation de nombreux chantiers.

Pour 2026, il est prévu une année pleine en matière de travaux avec des subventions qui augmentent aussi mais moins vite.

Chapitre 26 – participations et créances rattachées à des participations

2025 (restes à réaliser inclus) :	25 500€
Réalisé en 2025 (liquidé) :	1 700€
Prévision 2026 :	0€ (géré en report de crédits)

Sont prévus à ce chapitre en report de crédit, le montant de l'adhésion à l'Agence France Locale auprès de laquelle nous avons contracté l'emprunt pour les travaux du bâtiment du SDE 04. Cette adhésion de 17 000€ est payable sur 10 ans. Le premier versement a été versé en 2022.

Chapitre 4581 – Opérations sous mandat :

2025 (restes à réaliser inclus) :	5 173 000€
Réalisé en 2025 (liquidé) :	1 111 000€ (prévision 2025 : 1 200 000€)
Prévision 2026 :	2 300 000€

Sur ce chapitre sont prévus des dépenses qui donnent lieu ensuite à remboursement intégral par le bénéficiaire avec parfois un échelonnement temporel. Ce chapitre concerne aussi bien le service réseau que le service transition énergétique.

- Service réseau :

Sont concernées les dépenses liées aux travaux coordonnées sur les réseaux d'éclairage public, des télécom et de la fibre dans le cadre des travaux en électrification rurale.

Ces travaux sont financés par le syndicat avec un remboursement correspondant des communes étalé en fonction du montant des travaux.

En 2025, ces dépenses devraient atteindre 500 000€. D'ores et déjà, les sommes de 413 000€ ont été ordonnancés pour les prestations télécom et 61 000€ pour l'éclairage publique avec des bons de commande en instance pour 580 000€.

Pour l'exercice 2026, au vu de la contraction des budgets communaux et des échéances électorales, une prévision de 400 000€ sera effectuée.

Service transition énergétique :

- Les crédits pour les travaux en matière de photovoltaïque pour le compte des communes :
 - En 2025, montant de travaux de 65 000€ avec des bons de commandes de 83 000€ en reste à réaliser ;
 - En 2026, prévision de 650 000€ de travaux avec de nombreux projets matures sur les communes de Tèze (70 000€), Noyer (70 000€), Oraison (61 000€), Forcalquier (240 000€), La Rochette (27 000€) et Villemus (236 000€).
- Les crédits liés aux subventions ADEME pour les projets thermiques où le syndicat joue le rôle de guichet :
 - En 2025, versement pour le compte du fonds chaleur de 586 000€ ;
 - En 2026, ouverture de crédits à hauteur de 500 000€ pour le guichet ADEME.
- Les crédits liés aux opérations afférentes au réseau de chaleur de Peyruis : le syndicat pourrait assurer la maîtrise d'ouvrage déléguée du réseau de chaleur de Peyruis et assurer le paiement des factures afférentes avant leurs refacturation. Cette opération s'élèverait à la somme de 750 000€.
- Les études liées au programme ACTEE pour le compte des communes membres du SDE qui ne peuvent bénéficier des services de leur EPCI :
 - En 2025, émission de bons de commande pour 43 000€ ;
 - En 2026, prévision d'émission de bons de commande complémentaires estimés à 15 000€.

ANALYSE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

Hors reports de crédits, restes à réaliser, opérations d'ordres et écritures liées à la reprise des résultats issu du Compte Administratif, il est possible d'énoncer les éléments suivants :

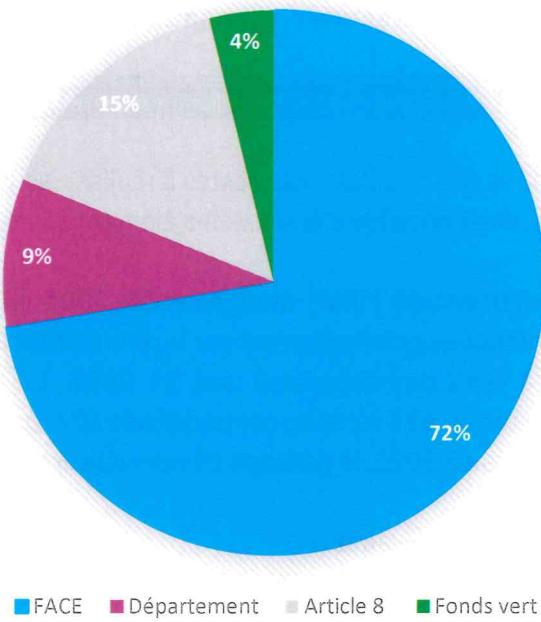
Chapitre 13 – Subventions d'investissement :

2025 :	3 700 000€
Réalisé en 2025 (liquidé) :	3 315 000€ (prévision 2025 : 3 750 000€)
Prévision 2026 :	3 800 000€

Ce chapitre comprend des subventions liées à la réception de travaux inclus dans des programmes pluriannuels. Il s'agit donc d'estimation de recettes attendues :

- Le fonds vert : 120 000€ dans le cadre de la finalisation des travaux du Syndicat ;
- Les subventions du FACE : les recettes titrables en 2025 sont estimées à 2 760 000€. Au vu de la programmation 2026 anticipée, le syndicat est susceptible de dépasser ce montant ;
- L'article 8 ENEDIS : les recettes titrables sont estimées à 580 00€ ;
- Le programme départemental : les recettes sont estimées à 340 000€.

Recettes d'investissement prévisionnelles 2025



Chapitre 4582 – Opérations sous mandat :

2025 avec les reports de crédits :	4 640 000€
Réalisé en 2025 (liquidé) :	1 100 000€
Prévision 2026 :	2 300 000€

Le chapitre 4582 fonctionne en miroir du chapitre 4581. Toutes les opérations sous mandats devant être remboursées, le montant des recettes attendues en prévision est strictement celui des dépenses prévues.

BUDGET ANNEXE IRVE

Le budget annexe des IRVE (Infrastructure de recharge pour véhicules électriques) constitué au second semestre 2017, trace l'ensemble des opérations liées à l'exploitation du service de bornes électriques.

Depuis la mi-2020, le service est délégué à la société Easy charge, attributaire de la DSP qui couvre onze départements des régions Auvergne – Rhône-Alpes et PACA.

Dans le cadre de l'application du schéma directeur, l'exercice 2025 devrait voir une forte augmentation des bornes installées avec une programmation de 43 bornes.

FONCTIONNEMENT - DEPENSES

Hors écritures liées à la reprise des résultats, des restes à réaliser issus du Compte Administratif et hors subvention d'équilibre, il est possible d'énoncer les éléments suivants :

Les dépenses de fonctionnement de l'IRVE atteignent 56 100€ en 2025. Comme les années précédentes, elles sont constituées principalement par la rémunération du délégué Easy charge pour la gestion du service (93% des dépenses) soit 51 900€. La deuxième dépense est une annulation de titre de pénalités au 673 suite au contradictoire effectué avec le prestataire.

Sont prévues en outre toujours en 2025, le passage de non-valeurs pour 1 375 €.

Pour 2026, les prévisions sont les suivantes :

- Un chapitre 011 prévu à 105 000€ comprenant, outre la rémunération du délégué estimée à 50 000€, de possibles frais de déplacements de borne (environ 50 000€) et la potentielle subvention à l'e-rally. Absence de rétrofit prévu sur 2026 ;
- Une prévision au chapitre 65 de 5 000€ ;

- Une prévision au chapitre 67 de 8 000€.

FONCTIONNEMENT - RECETTES

Hors écritures liées à la reprise des résultats issus du Compte Administratif, il est possible d'énoncer les éléments suivants :

Les recettes du budget IRVE sont assez basiques. Elles sont constituées de deux chapitres :

- Le chapitre 75 qui retrace les cotisations exceptionnelles recouvrées lors du déploiement d'une borne auprès de la commune bénéficiaire (38 300€ en 2025), les redevances versées par la DSP (2 150€ versé en 2025), le forfait postcharge (9 900€ versé en 2025), la refacturation de la consommation électrique (2 780€) ;
- Le chapitre 77 qui regroupe la subvention exceptionnelle du BP vers le BA de 250 000€ en 2025 (prévision 2025) et les pénalités liquidées contre le délégataire (5 800€).

Les recettes prévues pour l'exercice 2026 sont :

- Au chapitre 75, prévision de 50 000€ suite au déploiement de 13 bornes. En outre, le syndicat devrait recevoir du délégataire 40 000€ de TIRUERT. Refacturation de l'électricité (environ 2 500€), 6 000€ pour le forfait postcharge. La redevance versée par le délégataire pour la mise à disposition des bien est estimée à 2 600€ ;
- Au chapitre 77, prévision de 260 000€ : 250 000 de subvention du budget principal vers le budget annexe auquel il convient d'ajouter 10 000€ de pénalités.

INVESTISSEMENT - DEPENSES

Hors écritures liées à la reprise des résultats, des restes à réaliser, issus du Compte Administratif, il est possible d'énoncer les éléments suivants :

Chapitre 23 – Immobilisations en cours (travaux) :

2025 :	1 428 000 €
Réalisé en 2025 (liquidé) :	391 000 €
Prévision 2026 :	700 000 €

Le programme de déploiement prévisionnel est le suivant :

- 13 bornes devraient être finalisées en 2026 ;
- 10 bornes pourraient être lancées en 2026.

INVESTISSEMENT - RECETTES

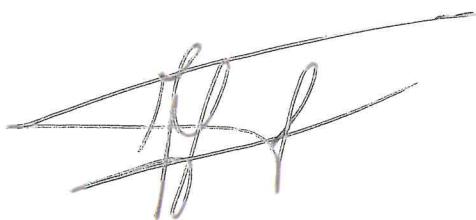
Chapitre 13 – subventions d'investissement :

2025 :	846 000€
Réalisé en 2025 (liquidé):	125 000€
Prévision 2026 :	390 000€

En 2026, selon les mises en service et des facturations transmises des bornes, le syndicat pourrait percevoir selon les prévisions de dépenses ci-dessus énumérées, la somme de 300 000€ de subvention du FACE et 90 000€ de subvention du programme ADVENIR.

Il est demandé au Comité syndical, entendu l'exposé du vice-Président, de prendre acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires 2026.

Le Syndicat de Sénergie



LE COMITE SYNDICAL

Après délibération à l'unanimité

APPROUVE les propositions présentées

Fait et délibéré les jour,
mois et an susdits

Ont signé au registre les membres présents

Pour extrait conforme

Le vice-président : JJ Ricaud

